

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....27 Mars 2013

Présents : M.MADEDU, B.MARIATTE, A.MASSON, P.GALLION, F.MICHALOVITCH, JM.GAUSSURON, F.CLAUDON, MP.RICHARD, D.WEBER, F.LAMBERT, JM PIERRET.

Absents : ML. LAUSMANN, A.HERRY

Excusés : , M.H. CUNIN proc. M.MADEDU

Secrétaire : P.GALLION

1) Tarifs portage des repas à domicile:

Le Conseil Municipal décide de maintenir, pour la 4^{ème} année consécutive, le tarif du portage des repas à domicile à 7,40€ TTC.

2) Répartition des subventions aux associations:

Le Conseil Municipal vote la répartition des subventions aux différentes associations de Saint-Léonard. Tableau consultable en Mairie.

3) Fixation des tarifs publics communaux:

La Commission des Finances s'étant réunie le 26 Mars 2013, son rapporteur donne connaissances des projets de tarifs publics communaux qui pourraient être attribués pour l'année 2013 aux divers services.

Le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux tarifs à partir du 1^{er} mai 2013. Tableau des tarifs consultable en Mairie.

4) Détermination du prix de l'eau:

Les prix de l'eau et de la location des compteurs n'augmenteront pas pour l'année 2013 :

- Une part fixe : Abonnement (couvrant la location et l'entretien du compteur), payable par SEMESTRE et d'AVANCE. soit par ménage : 14,50 €.
- Consommation réelle en m³ : 0,70 €/m³

5) Vote des taux:

Pour l'année 2013, l'Assemblée n'augmente pas les taux. Elle conserve les taux de l'année 2012 et fixe les taux selon le tableau suivant. Le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget de l'exercice 2013 à la somme de 371 077 € et fixe les taux d'imposition pour l'an 2013 comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

| | Taux votés en 2013 | Taux votés l'année précédente |
|-------------------|--------------------|-------------------------------|
| Taxe d'habitation | 20.89% | 20,89% |
| Foncier bâti | 12.20% | 12,20% |
| Foncier non bâti | 21.31% | 21,31% |
| CFE | 19.70% | 19,70% |

6) Vote des budgets primitifs des services annexes et du Budget Général:

Les budgets primitifs de l'année 2013 ont été votés sous cette forme :

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------------|----------------|----------------|
| <u>Eau</u> | | |
| Dépenses | 190 013,87 € | 156 101,10 € |
| Recettes | 190 013,87 € | 156 101,10 € |
| <u>Forêt</u> | | |
| Dépenses | 68 769,00 € | 37 424,35 € |
| Recettes | 68 769,00 € | 37 424,35 € |
| <u>Vanémont</u> | | |
| Dépenses | 6 029,54 € | 12 164,90 € |
| Recettes | 6 029,54 € | 12 164,90 € |
| <u>Général</u> | | |
| Dépenses | 1 164 959,57 € | 1 068 983,88 € |
| Recettes | 1 164 959,57 € | 1 068 983,88 € |

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....27 Mars 2013

7) Programme de travaux forestiers sur la forêt communale :

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme de travaux en forêt communale établi par l'ONF qu'il sera utile d'entreprendre en 2013. Le Conseil Municipal retient les propositions de travaux

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD.....

Pour être affiché le 27/04/2010 à la porte de la Mairie,

Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 03 Avril 2013

**Le Maire,
Marc MAEDDU**

